

Message du Conseil communal au Conseil général n°165 du 15 mars 2021

OBJET : Prendre connaissance et statuer sur le crédit de CHF 100'000.- pour l'acquisition, de 4 chariots informatiques mobiles à 20 ordinateurs portables pour équiper les sites de l'École primaire de Haute-Sorne

1. Préambule / Objet

En mars 2019, les Autorités communales, la Commission d'école primaire de Haute-Sorne (CE), la direction et les enseignants de l'École primaire (EP) de Haute-Sorne ont fêté l'inauguration d'une connexion internet de qualité dans tous les bâtiments qui constituent le cercle scolaire. A cette occasion, il a été relevé combien le travail des enseignants s'en trouvait facilité, ce qui suscite beaucoup de reconnaissance.

Il est temps de passer à l'étape suivante : faire bénéficier chaque élève de l'EP de Haute-Sorne d'un matériel informatique qui lui permette d'atteindre les objectifs du carnet MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication), distribué à chaque élève au début de l'année scolaire.

En effet, nos classes sont actuellement équipées de 2 à 3 ordinateurs par classe qui ont été achetés entre 2008 et 2009 (campagne educ2006). Ce matériel dispose d'un système d'exploitation Windows XP qui n'est plus supporté. De nombreuses machines connaissent des problèmes de batterie, de clavier incomplet, de difficultés de connexion, etc...

2. Introduction

L'école primaire de Haute-Sorne compte 33 classes d'enseignement ordinaire et 3 classes d'enseignement spécialisé. Cela représente 632 élèves.

L'éducation aux médias et aux technologies fait partie du Plan d'Etude Romand (PER) de manière transversale (dans toutes les disciplines) et dans le domaine de la Formation Générale (FG11, FG12, FG31).

Il est à noter que l'informatique est la seule thématique de Formation générale (FG) qui est rédigée avec des attentes fondamentales à atteindre par les élèves des 3 cycles (comme le français et les maths).

Pour atteindre ces attentes fondamentales, il est nécessaire que chaque élève puisse :

- Apprendre à utiliser les technologies
- Utiliser les technologies pour apprendre

3. Considérations générales

Le concept retenu consiste à équiper quatre sites de l'école primaire de Haute-Sorne (Bassecourt, collège 1 et 11 ; Courfaivre EP ; Glovelier EP) de chariots mobiles, verrouillables, équipés chacun de 20 ordinateurs portables.

Dans un monde qui se numérise de plus en plus, il est essentiel que nos élèves soient formés de manière complète à ces enjeux citoyens et cela, sans délai. L'éducation aux médias, à l'image et aux technologies est aussi complexe que d'apprendre à lire et à écrire. En nous faisant parvenir les carnets de progression MITIC dès le mois d'août 2019, le SEN nous demande d'accompagner tous les élèves vers l'atteinte des objectifs fixés.

En raison de l'évolution des moyens d'enseignements romands (MER), il est nécessaire d'équiper les bâtiments de matériel informatique destinés aux élèves. Plusieurs compléments aux MER sont déjà sur internet, notamment les ressources pour l'enseignement des langues, de l'environnement et des mathématiques. De plus, le canton finance l'élaboration et les mises à jour du site Educlasse que nous utilisons régulièrement.

Lors de la séance des directeurs de l'école obligatoire (CODEO) du 22 septembre 2020, le SEN a communiqué l'introduction à l'horaire des 7-8P d'une leçon d'informatique par semaine dispensée par demi-classe pour permettre un enseignement optimal. Cette introduction est prévue pour la rentrée 2021-22.

Chaque classe est actuellement déjà équipée d'une infrastructure de base (écran, beamer, ordinateur-enseignant, caméra). Ces moyens multimédias ont été acquis grâce aux enveloppes annuelles allouées par le budget de fonctionnement. Par ce même budget de fonctionnement l'équipement multimédia de chaque classe sera complété à moyen terme par une tablette graphique « WACOM ». Le matériel multimédia des classes aura alors des capacités semblables à celles d'un tableau blanc interactif.

En conclusion, l'option d'utiliser des chariots mobiles permet d'exploiter les infrastructures existantes dans chaque classe, au lieu de créer une classe dédiée et/ou d'équiper toutes les classes avec leurs propres portables.

En l'occurrence, le ratio de 80 ordinateurs pour 632 élèves (1:8) est inférieur aux recommandations cantonales et intercantionales qui vont de 1:5 à 1:1 (« one to one computing » avec intégration des appareils personnels des élèves). La dernière communication du SEN à la CODEO du 22 septembre 2020 parle d'un ordinateur pour 2 élèves (1:2).

Avec le projet tel que présenté, un premier pas est fait pour doter les écoles d'une infrastructure de base performante.

4. Coût

Le projet tel que décrit porte sur l'acquisition, la configuration et la mise en service de 80 ordinateurs portables répartis sur 4 chariots mobiles, soit :

Désignation	Montant en CHF
Armoires mobiles pour 20 portables (4 pièces)	15 000
Ordinateurs portables (80 pièces)	79 900
Réserve (5%)	5 100
Coût de l'investissement	100 000

Tableau 1 - Source : Service financier commune de Haute-Sorne

5. Considérations financières

Ce crédit a été porté au budget d'investissement 2021.

Investissement total selon programme des travaux CHF 100'000.-

La demande de crédit porte sur un montant de CHF 100'000.-

Donner compétence au Conseil Communal pour gérer la réalisation et le financement du projet.

6. Financement

Coût total de l'acquisition CHF. 100'000.-

Subventions à recevoir CHF p.m.

Recours à l'emprunt CHF 100'000.-

Dépréciation annuelle (amort. comptable) - linéaire sur la valeur à neuf :

Selon le décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611) la durée de vie du matériel informatique est fixée à 5 ans, soit un taux d'amortissement de 20%.

Charge financière annuelle :

Charge financière - montants en CHF		
Taux d'amortissement comptable	20.00%	20 000
Durée amortissement comptable	aucun	
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 1.5 %		1 526
Total de la charge financière annuelle		1 526

Tableau 2 - Source : Service financier commune de Haute-Sorne

7. Préavis des autorités

Le Conseil communal ainsi que la Commission d'École, préavisent favorablement cet objet et invitent le Conseil général à adopter ce crédit et à édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, le 3 mars 2021

Au nom du Conseil communal

Le Président

Le Chancelier

Jean-Bernard Vallat

Raphaël Mérillat